



**Association Romande de Radioprotection**

[www.arrad.ch](http://www.arrad.ch)

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 mars 2010 au CHUV à Lausanne**

### **1) Accueil et acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté sans commentaire.

### **2) Nomination de scrutateurs**

Doris Forkel-Wirth et Gaston Hauswirth sont nommés scrutateurs. 35 membres ayant le droit de vote sont présents à l'assemblée générale (AG).

### **3) Rapport du président**

Le président remémore les différentes manifestations et séances de l'année 2009. On notera en particulier la séance de collaboration avec la CAPM (radon, dosimétrie) et la participation à une séance de comité du Fachverband für Strahlenschutz, présidée depuis janvier 2010 par Christian Wernli, en vue de la préparation de l'IRPA 2014 à Genève.

L'association compte à ce jour 144 membres. Le comité projette une campagne de recrutement dans le domaine médical. La notion de membre collectif n'a pas encore été introduite dans les statuts de l'ARRAD; une proposition de modification sera soumise aux membres.

Le comité poursuivra et renforcera les collaborations existantes, entre autres avec la CAPM, la SFRP et le FS. La SASRO a répondu positivement à une demande de collaboration en 2009 et Christophe Murith participera à leur prochaine assemblée. L'ARRAD souhaite étendre ses contacts à d'autres sociétés scientifiques et médicales ; le président de la SSRPM (R. Moeckli) soumettra une proposition dans ce sens au comité de sa société avec le projet d'organiser conjointement une journée thématique commune en 2011 sur le thème des accidents en radiothérapie.

### **4) Election du comité et du président**

John Prior a décidé de ne pas se représenter à l'élection du comité pour des raisons professionnelles. L'ARRAD le remercie pour son investissement et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

L'AG élit le comité. 35 bulletins de vote sont recensés par les scrutateurs et 2 bulletins sont invalidés. Le comité suivant est élu pour 4 ans :

Président :  
Christophe Murith (2<sup>ème</sup> mandat)

Comité :  
Sébastien Baechler  
Pierre-Alain Cuttat  
Sybille Estier  
Doris Forkel-Wirth  
Régis Le Coultre  
Yves Loertscher  
Fabrice Malacrida  
Gilles Triscone  
Thierry Vermot-Gaud

### 5) Rapport des vérificateurs des comptes

Le solde en caisse au 31.12.2009 est de CHF 6'822.45.

	<b>Actifs (CHF)</b>	<b>Passifs (CHF)</b>
Solde au 01.01.2009	7854.5	
Cotisations	4010	
Contributions Journée thématique	3310	
Sponsors	2000	
Intérêts nets	7.65	
Frais Journée thématique		7661.95
Frais divers		1437.75
Participation FS		1260
Solde au 31.12.2009		6822.45
Sommes égales (CHF)	17182.15	17182.15

La parole est donnée aux vérificateurs des comptes, M. Claude Wastiel et André Besançon. Ce dernier cite le rapport des vérificateurs des comptes qui n'appelle aucun commentaire. L'AG accepte, à l'unanimité, les comptes 2009 de l'ARRAD.

### 6) Acceptation des recommandations de l'ARRAD N°3 concernant la radioprotection et la relance du nucléaire en Suisse

Ces recommandations ont été élaborées dans le cadre de la journée thématique du 30 octobre 2009. Elles ont été soumises par courriel pour évaluation aux membres de l'ARRAD le 05.03.2010. Ce qui suit présente les remarques, propositions de modification ou d'ajout et les décisions de l'AG.

#### **Proposition de modification au chapitre 2.2 *Fabrication du combustible***

##### **Original :**

...Par contre le retraitement du combustible présente des risques majeurs, en particulier en ce qui concerne la criticité, aussi bien pour la protection des travailleurs que celle de la population.

**Proposition de modification:**

...Les risques spécifiques des installations de retraitement nécessitent des mesures passives et actives adaptées pour garantir une bonne protection des travailleurs et de la population. Les améliorations ayant permis de diminuer les rejets des installations de retraitement ces 20 dernières années doivent être poursuivies en vertu du principe ALARA.

**Décision :**

L'assemblée décide de conserver la version originale.

**Proposition d'ajout en fin de chapitre 2****Proposition d'ajout**

Les nouvelles centrales en construction, dites de génération 3, ont un facteur de risque lié aux accidents graves 10 fois inférieur à celui des centrales dites de génération 2 comme Leibstadt ou Goesgen. Comparées aux centrales existantes, ces dernières présentent un meilleur bilan par rapport aux déchets, principalement ceux de longue vie.

**Décision**

L'assemblée vote en défaveur de cet ajout.

**Proposition de modification du chapitre 2.5 Stockage final des déchets radioactifs****Original :**

...Des roches favorables semblent avoir été trouvées, permettant de garantir le non retour des produits radioactifs dans la biosphère durant la période où ils présentent encore un risque environnemental...

**Proposition de changement:**

...Des roches favorables ont reçu la caution de l'IFSN, permettant de garantir le non retour des produits radioactifs dans la biosphère durant la période où ils présentent encore un risque environnemental...

**Décision**

L'assemblée vote en faveur de l'original.

**Proposition de modification du chapitre 3.2****Original**

La pression sur les prix, associée à la concurrence avec d'autres formes d'énergie, ne doit pas conduire à banaliser les risques, notamment dans le cadre du retraitement du combustible nucléaire.

**Proposition de modification**

La pression sur les prix, associée à la concurrence avec d'autres formes d'énergie, ne doit pas conduire à banaliser les risques dans le cycle du combustible nucléaire.

**Décision**

L'assemblée se concerte et décide de modifier le texte comme suit :

La pression sur les prix, associée à la concurrence avec d'autres formes d'énergie, ne doit pas conduire à banaliser les risques dans le cycle du combustible nucléaire, notamment dans le cadre du retraitement.

### **Proposition d'ajout en fin de chapitre 3**

#### **Proposition d'ajout**

Le maintien en exploitation de centrales nucléaires vieillissantes n'est pas justifié par rapport à l'impact radiologique d'un accident grave et le fait que les centrales de dernières générations sont nettement plus sûres.

#### **Décision**

L'assemblée vote en défaveur de cet ajout.

### **Remarque concernant le chapitre 3.6**

#### **Remarque**

« Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. La solution "définitive" n'apporte aucune garantie pour les durées de stockage nécessaires. Un stockage en profondeur, oui mais à condition d'assurer une réversibilité, comme elle se passe actuellement avec les décharges chimiques que l'on peut (et doit) assainir. »

#### **Décision**

L'assemblée se concerte et décide de modifier le texte comme suit :

En effet, étant donné que le stockage intermédiaire en surface présente à long terme un risque inacceptable, nous nous devons d'assurer pour les générations à venir une solution de stockage en profondeur réversible.

Après avoir pris ces décisions, l'AG accepte le projet de recommandations de l'ARRAD concernant la radioprotection et la relance du nucléaire en Suisse.

## **7) Rapport des groupes de travail et présentation des objectifs pour 2010**

### **a) GT n°1 « technique de mesure des radiations »**

Claude Bailat informe qu'une mise à jour du site internet sera effectuée courant 2010 en vue d'ajouter de nouveaux détecteurs testés par les membres. Ces derniers sont donc invités à envoyer leurs critiques à [fabrice.malacrida@cern.ch](mailto:fabrice.malacrida@cern.ch) qui se chargera de compiler les données.

### **b) GT n°2 « communication »**

Régis Lecoultré informe que le document de stratégie globale a été validé. Dans le cadre du mandat du GT 2, il faut noter le partenariat avec l'exposition « Ciel mes rayons : voyage au pays des radiations ». Le logo de l'ARRAD est maintenant disponible en grand format.

### **c) GT n° 3 « information du patient »**

Le GT 3 sera repris par Pierre Bise. Les informations concernant la progression du GT 3 seront disponibles sur le site [www.arrad.ch](http://www.arrad.ch).

### **d) GT n° 4 « application des moyens de protection (tablier) en radiodiagnostic »**

Le GT 4 se félicite de sa collaboration avec l'OFSP avec, entre autres, l'arrivée de M. Marconato. Le GT 4 a effectué courant 2009 une proposition de révision de la notice OFSP R-09-02 accompagnée de documents explicatifs. La prise de position du GT 4 en regard des moyens de protection de la radiologie conventionnelle est presque finalisée (proposition d'un critère de décision absolu). Pour le moment, cette prise de position ne s'étendra pas au CT pour des raisons techniques. Les objectifs pour 2010 sont par conséquent les suivants :

Etape 1 : finalisation d'une nouvelle proposition de directive spécifique à la radiologie conventionnelle. L'objectif est de donner des consignes claires pour l'utilisation ou non de moyens de protection.

Etape 2 : reprise des travaux spécifiquement axés sur le CT (tomodensitométrie).

**e) GT n° 5 « protection contre les radiations non ionisantes en IRM »**

Le groupe est constitué.

**8) Proposition pour la journée thématique du 5.11.2010**

Le thème de la formation en radioprotection est retenu. La journée thématique aura lieu à l'Ecole d'Ingénieurs de Genève (HEPIA), rue de la prairie 4.

**9) Manifestations à venir : dates et thèmes**

IRPA 2014 (Genève) : La manifestation sera sponsorisée par la confédération à hauteur de ~150 kCHF. Trois membres de l'ARRAD, font parti du comité d'organisation : Christophe Murith, Thomas Otto et François Bochud qui en est le président. Le comité du programme pourra compter sur la participation de François Bochud et Sébastien Baechler; Doris Forkel-Wirth est invitée à y participer. *Geneva Tourism* s'occupera du site internet, des inscriptions et de la réception des abstracts. Une délégation du Comité se rencontrera le 9 avril à Genève pour décider de l'agence partenaire de la Conférence et des du parrainage des organisations internationales (WHO, ILO et EU).

Le thème de l'AG 2011 reste à définir.

**10) Divers**

Gazette : il est décidé de maintenir une fréquence de parution de la gazette à 2 fois par année. Le président rappelle aux membres qu'ils ont la possibilité de lui faire parvenir des contributions.

Site internet : une rubrique offre d'emploi a été introduite. Il est prévu d'ajouter une rubrique « Recommandations » ainsi que la liste des membres.